



Pension alimentaire enfant majeur et envie de vivre en couple

Par EnoX

Bonjour,

je suis étudiant en Master, mes parents sont divorcés depuis que j'ai 5 ans et mon père verse une pension alimentaire à ma mère depuis. À l'arrivée de mes études supérieures un nouveau jugement avec une révision de la pension alimentaire a été réalisé et depuis il me la verse directement.

Avec ma copine nous avons envie d'enménager ensemble (dans son appartement qui est plus grand) d'où ma question : est-ce que le jugement reste valable avec mon père qui me verse la pension alimentaire ou a-t-il le droit de demander une révision ou une annulation du jugement si je ne dispose plus de logement uniquement à mon nom car j'aménage chez ma copine ?

Je vous remercie de votre temps et de votre réponse.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous vivez en couple et êtes hébergé gratuitement, vos charges vont nécessairement baisser. Le jugement actuel continuera de s'appliquer, mais votre père pourra en demander la révision afin de faire baisser le montant qu'il vous verse.